

C'EST NOUVEAU ! DÉPOSEZ VOTRE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE OU D'AMÉNAGER EN LIGNE

Mis en ligne le 25 octobre 2021

Le GNAU (Guichet Numérique d'Autorisation d'Urbanisme) est un Téléservice dédié à l'urbanisme. Jusqu'à présent, ce dispositif de dématérialisation ne concernait que 3 demandes d'autorisation d'urbanisme : les certificats d'urbanisme de simple information et opérationnels, les déclarations préalables, ou encore les permis de démolir. Ce dispositif vient d'être généralisé aux demandes de permis de construire et de permis d'aménager.

Accessible aux particuliers, entreprises, professionnels de l'urbanisme (notaires, architectes, maîtres d'oeuvre…), le dépôt, gratuit, se fait en ligne, via un lien présent sur les sites des communes et/ou celui de la communauté de communes. Le portail GNAU, bien connu des habitants désormais, se compose de trois parties : s'informer, formuler, transmettre ; on peut ainsi consulter la cartographie, le zonage et les règles du PLUI et bien sûr formuler une demande d'autorisation d'urbanisme, en envoyant les pièces requises dans les formats spécifiés.

Plus de souplesse, rien à imprimer, un suivi en temps réel de sa demande, et archivage de toutes les demandes déposées… nul doute que les habitants s'emparent rapidement de ce dispositif élargi pour tous leurs projets de construction !

Retrouvez le guichet numérique sur cceg.fr
Pour toute demande de renseignement urbanisme vous devez vous rapprocher de votre Mairie.

RETOUR À LA LISTE

Mairie d'Héric
2 Rue Saint Jean
44810 HÉRIC

02 40 57 96 10

CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - Vendredi
9h-12h30 / 14h-17h30
Mardi et Jeudi
9h-12h30
Samedi
9h30-12h00